

# Projet **Éducatif**

## Pays des Achards

*La terre où il fait bon vivre.*



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX .....	5
ETAT DES LIEUX .....	5
1. PERIMETRE DU PEDT.....	6
1.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS : .....	6
1.1.1. <i>La démographie</i> .....	6
1.1.2. <i>Les familles</i> .....	6
1.1.3. <i>L'économie</i> .....	8
1.1.5. <i>Les écoles du territoire</i> .....	9
1.1.6. <i>Les accueils périscolaires</i> .....	10
1.1.7. <i>Les accueils extrascolaires ( petites vacances scolaires)</i> .....	10
1.1.8. <i>Les restaurants scolaires</i> .....	11
1.1.9. <i>Les accueils jeunes</i> .....	11
1.1.10. <i>L'accès au BAFA</i> .....	12
1.1.11. <i>La parentalité</i> .....	12
1.2. CONCLUSION.....	12
2. EVALUATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE .....	14
2.1. LA CONTINUTE EDUCATIVE : .....	14
2.2. LES TEMPS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES : .....	15
2.3. L'ACCESSIBILITE AUX ACTIVITES : .....	15
2.4. LA QUALITE DES LIEUX D'ACCUEIL : .....	15
2.5. POINTS DE CONVERGENCE : .....	15
LE PROJET .....	16
1. LE PROJET COMMUNAUTAIRE.....	17
1.1. LES INSTANCES : .....	17
1.2. LES DISPOSITIFS EN PLACE .....	17
1.3. LES PARTENARIATS .....	17
1.4. LES OBJECTIFS DU PEDT PARTAGES PAR LES PARTENAIRES .....	18
2. LE PROJET ENFANCE JEUNESSE .....	19
2.1. UN PLAN D' ACTIONS AUX SERVICES DES ENFANTS .....	19
2.1.1. <i>La démarche</i> .....	19
2.1.2. <i>L'enfant au cœur d'un projet</i> .....	20
2.2. L'ENFANT EN TANT QU'ELEVE.....	21
2.2.1. <i>Le public accueilli</i> .....	21
2.2.2. <i>Les moyens mis à disposition</i> .....	21
2.2.3. <i>Le conseil d'école</i> .....	21
2.2.4. <i>Le transfert de responsabilité</i> .....	22
2.3. L'ENFANT EN TANT QUE CONVIVE.....	22
2.3.1. <i>Le public accueilli</i> .....	22
2.3.2. <i>Les moyens mis à disposition</i> .....	23
2.3.3. <i>Les modalités tarifaires</i> .....	23
2.3.4. <i>Outils d'informations et de relations avec les familles</i> .....	24
2.3.5. <i>Le règlement intérieur</i> .....	24

2.3.6.	<i>Le transfert de responsabilité</i> .....	24
2.4.	L'ENFANT SUR LES TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRE.....	24
2.4.1.	LE PUBLIC ACCUEILLI .....	24
2.4.2.	MOYENS MIS A DISPOSITION .....	26
2.4.3.	LES MODALITES TARIFAIRES.....	27
2.4.4.	OUTILS D'INFORMATIONS ET DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES.....	27
2.4.5.	LE REGLEMENT INTERIEUR .....	27
2.4.6.	LE TRANSFERT DE RESPONSABILITE ENTRE L'ECOLE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.....	28
2.5.	LES ACTIONS TRANSVERSALES .....	28
2.6.	LES AUTRES AXES A DEVELOPPER.....	34
3.	L'EVALUATION .....	35
4.1	PILOTAGE ET COORDINATION.....	35
4.2	RAPPEL DES VALEURS ET OBJECTIFS .....	35
4.3	INDICATEURS DE REUSSITES .....	35
4.4	ATTEINTE DES RESULTATS :.....	36
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>37</b>
	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>41</b>

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 Janvier 2016, La Communauté de Communes du Pays des Achards a adopté le transfert de « toutes les compétences liées aux domaines de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles, crèches, haltes garderies, soutien à la parentalité ...), de l'enfance (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et de la jeunesse. »

Un premier projet éducatif de territoire couvre les années 2019-2022. Ce projet a permis aux différentes écoles et services accueillant les enfants et les jeunes de se réunir pour échanger sur l'organisation de la complémentarité des temps éducatifs.

Suite à l'évaluation de ce PEDT, les élus communautaires souhaitent le renouveler pour trois années scolaires couvrant 2022 à 2025.

Ce document se veut être un véritable outil construit autour de valeurs éducatives partagées et affirmées.

Contact : Séverine ROSAY – Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs  
Tél : 02 51 05 94 49 ou 06 43 65 55 69  
Mail : [s.rosay@cc-paysdesachards.fr](mailto:s.rosay@cc-paysdesachards.fr)

# Diagnostic ————— ————— Et Etat des Lieux —————

# 1. PERIMETRE DU PEDT

## 1.1. La Communauté de Communes du Pays des Achards :



### 1.1.1. La démographie

La Communauté de Communes du Pays des Achards compte 18 959 habitants (chiffres recensement 2018) soit une augmentation de 1,3 % de la population entre 2013 et 2018. La population des 0-14 ans est de 4 125 personnes soit 21,8 % de la population. La Caisse d'Allocations Familiales compte 3 343 enfants allocataires de 3 à 17 ans.

Entre 2013 et 2018, on constate une augmentation du nombre d'enfants âgés de 0-14 ans de 1,04 %.

Ces quelques chiffres démontrent un territoire dynamique démographiquement.

### 1.1.2. Les familles

Le territoire compte 5 604 familles en 2018, dont 8,8% de familles mono parentales (9,9% sur le département).

### FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 629</b>	<b>100,0</b>	<b>5 331</b>	<b>100,0</b>	<b>5 604</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>2 202</b>	<b>47,6</b>	<b>2 546</b>	<b>47,8</b>	<b>2 656</b>	<b>47,4</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>322</b>	<b>7,0</b>	<b>395</b>	<b>7,4</b>	<b>494</b>	<b>8,8</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	34	0,7	87	1,6	106	1,9
Femmes seules avec enfant(s)	289	6,2	308	5,8	389	6,9
<b>Couples sans enfant</b>	<b>2 105</b>	<b>45,5</b>	<b>2 390</b>	<b>44,8</b>	<b>2 454</b>	<b>43,8</b>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

### FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 629</b>	<b>100,0</b>	<b>5 331</b>	<b>100,0</b>	<b>5 604</b>	<b>100,0</b>
Aucun enfant	2 281	49,3	2 608	48,9	2 742	48,9
1 enfant	966	20,9	1 034	19,4	993	17,7
2 enfants	983	21,2	1 202	22,5	1 377	24,6
3 enfants	329	7,1	415	7,8	421	7,5
4 enfants ou plus	70	1,5	73	1,4	70	1,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

### FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

	2008	2013	2018
2 à 5 ans	82,3	78,7	79,1
6 à 10 ans	99,1	98,7	98,0
11 à 14 ans	99,4	99,0	98,1
15 à 17 ans	97,9	98,3	97,0
18 à 24 ans	34,2	31,8	29,4
25 à 29 ans	1,5	1,9	2,4
30 ans ou plus	0,5	0,5	0,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

### 1.1.3. L'économie

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2018

	%
Agriculteurs exploitants	2,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,7
Professions intermédiaires	15,6
Employés	16,1
Ouvriers	25,2
Retraités	26,9
Autres personnes sans activité professionnelle	2,9

Sources : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021.

95,6 % des 25-54 ans sont actifs. 93,5% des femmes de 25-54 ans sont actives. Les catégories socio-professionnelles majoritaires sont les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires.

Le revenu médian est de 21 260 € par ménage (contre 21 930 € en France).

### 1.1.5. Les écoles du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards comprend 18 écoles. Depuis la rentrée 2018, l'ensemble des écoles sont sur un rythme de 4 jours de classe par semaine.

	Nom de l'école	Maternelle		Elémentaire		Total		Horaires scolaires maternelles	Horaires scolaires élémentaires
		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves		
Beaulieu sous la Roche	<i>La Croix des Vignes</i>	2	42	3	85	5	127	9h-12h 13h30-16h30	9h-12h15 13h30-16h30
	<i>René Goscinny</i>	2	48	4	91	6	139	9h-12h 13h30-16h30	9h-12h 13h30-16h30
La Chapelle Hermier	<i>Saint Pierre</i>	1	20	2	33	3	53	8h30-12h 13h15-16h30	8h30-12h 13h15-16h30
	<i>Aimé Césaire</i>	1	27	2	35	3	62	8h45-12h 13h30-16h15	8h45-12h 13h30-16h15
Le Girouard	<i>Pierre Marie Louis</i>	1	22	2	41	3	63	8h30-12h00 13h30-16h	8h30-12h00 13h30-16h
Les Achards	<i>Sainte Marie (LMA)</i>	2	51	6	141	8	192	9h-12h 13h45-16h45	9h-12h 13h45-16h45
	<i>Le Pré aux oiseaux (LMA)</i>	3	70	5	120	8	190	8h45-11h45 13h30-16h30	8h45-11h45 13h30-16h30
	<i>La Source (LCA)</i>	3	55	4	116	7	178	8h45-11h30 13h15-16h45	8h45-12h 13h45-16h45
	<i>Marguerite Aujard (LCA)</i>	2	35	3	78	5	113	8h45-11h30 13h15-16h30	8h45-12 h 13h45-16h30
Nieul-le-Dolent	<i>Saint Pierre</i>	2	72	4	93	6	165	8h40-11h45 13h20-16h30	8h40-12h10 13h45-16h30
	<i>Henri Roca</i>	2	41	3	68	5	109	8h45-11h45 13h30-16h30	8h45-12h15 14h00--16h30
Sainte Flaive des Loups	<i>L'Envol</i>	2	57	4	79	6	136	8h45-11h40 13h10-16h45	8h45-11h50 13h20-16h45
	<i>Ecole Les P'tits Loups</i>	2	51	4	90	6	141	8h45-11h45 13h30-16h30	8h45-12h15 14h00-16h30
Saint Georges de Pointindoux	<i>Notre Dame de l'Auzance</i>	1	26	2	46	3	72	9h-12h15 13h45-16h45	9h-12h15 13h45-16h45
	<i>Paul Emile Victor</i>	1	19	2	51	2	70	8h45-11h45 13h30-16h30	8h45-11h45 13h30-16h30
Saint Julien des Landes	<i>Sainte Marie</i>	3	62	3	104	6	166	8h45-12h 13h45-16h45	8h45-12h 13h45-16h45
	<i>La farandole des couleurs</i>	2	33	2	62	4	95	8h45-12h 13h45-16h30	8h45-12h 13h45-16h30
Martinet	<i>Saint Joseph</i>	2	41	4	89	6	130	8h45-12h 13h30-16h45	8h45-12h 13h30-16h45
TOTAL		34	772	59	1422	93	2194		

### 1.1.6. Les accueils périscolaires

Depuis la rentrée 2018, les accueils du mercredi sont devenus des accueils périscolaires.

	Jours scolaires			Mercredis	
	Horaires matin	Horaires soir	Nbre d'enfants moyen	Horaires d'ouverture	Nbre d'enfants moyen
Beaulieu sous la Roche	7h15	18h45	55	7h15-18h45	32
La Chapelle Hermier	7h15	18h45	24	7h15-18h45	22
Le Girouard	7h15	18h45	11		
Les Achards	7h15	18h45	64	7h15-18h45	78
Martinet ( <i>Familles Rurales</i> )	7h15	18h45	27	7h15-18h45	20
Nieul le Dolent ( <i>Familles Rurales</i> )	7h	19h	50	7h - 19h	38
Sainte Flaive des Loups	7h15	18h45	40	7h15-18h45	27
Saint Georges de Pointindoux	7h30	19h	32		
Saint Julien des Landes ( <i>Familles Rurales</i> )	7h15	19h	60	7h15-19h	50

### 1.1.7. Les accueils extrascolaires (petites vacances scolaires)

Commune	Horaires d'ouverture	Nombre d'enfants accueillis en moyenne lors des vacances scolaires
Beaulieu sous la Roche	7h15-18h45	26
La Chapelle Hermier	7h15-18h45	11
Les Achards	7h15-18h45	55
Martinet ( <i>Familles Rurales</i> )	7h15-18h45	25
Nieul le Dolent ( <i>Familles Rurales</i> )	7h-19h	35
Sainte Flaive des Loups	7h15-18h45	24
Saint Julien des Landes ( <i>Familles Rurales</i> )	7h15-19h	50

Les accueils périscolaires et extrascolaires implantés sur les communes de Saint Julien des Landes, Martinet et Nieul-le-Dolent sont gérés par des associations Familles Rurales. Des conventions d'objectifs et de financements sont établies avec chaque structure afin de définir le partenariat.

Suite au constat que les effectifs des enfants scolarisés CM dans les accueils n'étaient pas suffisant pour constituer un groupe et proposer des activités répondant à leur besoin.

Depuis les vacances scolaires d'automne 2021, les enfants scolarisés en CM sont accueillis dans un seul accueil, La Chapelle Hermier, avec un transport et un accueil assuré dans leur commune d'habitation pour les communes ayant des structures gérées par la CCPA. Cet accueil permet aux enfants de se retrouver dans un groupe du même âge et de réaliser des activités correspondant à leur besoin. De plus, au collège ils retrouveront les mêmes jeunes fréquentés dans ce club CM.

### 1.1.8. Les restaurants scolaires

Les 10 restaurants scolaires sont gérés également par la Communauté de Communes. Ils accueillent les enfants les jours scolaires. Pour certains, également les mercredis et vacances scolaires avec parfois une différence de fonctionnement.

Commune	Nombre de repas en moyenne par jour
Beaulieu-sous-la-Roche	230
LES ACHARDS - La Chapelle-Achard	240
LES ACHARDS - La Mothe-Achard	325
La Chapelle-Hermier	72
Le Girouard	50
Nieul-le-Dolent	240
Martinet	125
Saint-Georges-de-Pointindoux	120
Saint-Julien-des-Landes	200
Sainte-Flaive-des-Loups	240
	1842

### 1.1.9. Les accueils jeunes

Les accueils jeunes accueillent les jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances scolaires et pour certains les mercredis et vendredis. Ces accueils sont tous déclarés en ALSH et permettent aux jeunes de profiter d'activités mais également de mettre en place des projets.

Commune	Fréquence	Nombre d'inscrits à l'année
Beaulieu-sous-la-Roche regroupe les jeunes 11-14 ans de La Chapelle Hermier, de Beaulieu Sous La Roche et de St Georges de Pointindoux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mercredis (14h30-17h30) déclaré en accueil périscolaire,</li> <li>Tous les jours de vacances sauf vacances de Noël (déclaré en extrascolaire) selon les horaires des activités.</li> </ul>	54
Les Achard'nés regroupe les jeunes 11-14 ans de Ste Flaive des Loups, des Achards, et du Girouard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mercredis (14h30-17h30) déclaré en accueil périscolaire,</li> <li>Tous les jours de vacances sauf vacances de Noël (déclaré en extrascolaire) selon les horaires des activités</li> </ul>	261
OKLM regroupe les jeunes 14-17 ans de Ste Flaive des Loups, St Georges de Pointindoux, Chapelle Hermier, de Beaulieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vendredis (19h30-22h) semaine scolaire (déclaré en périscolaire)</li> </ul>	22

Sous La Roche, de St Georges de Pointindoux et Les Achards.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les jours de vacances sauf vacances de Noël et samedi après midi (14h30-17h00) (déclaré en extrascolaire) selon les horaires des activités.</li> <li>En attente d'une validation en déclaration accueil jeunes</li> </ul>	
Nieul-le-Dolent ( <i>Familles Rurales</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vacances scolaires : 4 activités par semaine en moyenne</li> <li>Projets ponctuels</li> <li>Activités d'autofinancement</li> </ul>	41
Martinet ( <i>Familles Rurales</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 à 3 activités par semaine durant les vacances scolaires selon les horaires des activités</li> </ul>	56
Saint-Julien-des-Landes ( <i>Familles Rurales</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 activités par semaine durant les vacances scolaires selon les horaires des activités</li> </ul>	15

### 1.1.10. L'accès au BAFA

En 2019, face au manque d'animateurs diplômés BAFA et/ou Surveillant de Baignade, la CCPA souhaite fidéliser les jeunes sur les emplois qualifiés dans les accueils de loisirs, de permettre à des jeunes d'acquérir une formation plus importante alors qu'ils n'en ont pas les moyens et d'avoir un vivier plus important d'animateurs.

La communauté propose de participer aux frais de formation des animateurs ayant été proposés par leur directeur. L'aide n'excède pas les 50 % du reste dû à la famille (autre aide déduite). Pour le BAFA, l'aide ne pourra être perçue que sur un des deux stages.

Le comité de pilotage définit une enveloppe annuelle de 1 500 €.

Les animateurs éligibles sont des saisonniers ayant eu au moins une expérience de 15 journées minimum, dans un des accueils de loisirs communautaires et ayant été proposés par les directeurs.

Les stages BAFA continuent d'être rémunérés.

Concernant la formation BAFA, elle est prise en charge par la CCPA pour les agents titulaires et non diplômés.

### 1.1.11. La parentalité

Depuis 2017, la Communauté de Communes travaille également sur la thématique de la parentalité.

- Un « café poussette » accueille les parents et leurs enfants une fois par mois pour un temps d'échanges.
- Le REAAP a été suspendu le temps de mener une réflexion sur les moyens humains pour le poursuivre.
- Les associations Familles Rurales ont constitué un groupe parentalité et organisent des actions sur ce thème.
- D'autres actions peuvent être conduites par des associations locales et les accueils de loisirs.

## 1.2. Conclusion

Le territoire du Pays des Achards est dynamique. La population est jeune et en constante augmentation. Néanmoins, Les effectifs scolaires et des accueils sont stables depuis plusieurs années.

Avec la prise de la compétence enfance jeunesse sur le territoire, la Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite impulser une dynamique forte pour la population du territoire. L'objectif principal est de maintenir et de développer des services à la population quel que soit la commune. L'attente des familles est importante.

Les revenus des familles sont moyens. Le taux d'emploi féminin est important et démontre des besoins de garde important. Une vigilance doit donc être exercée sur les tarifs pratiqués sur les différents services.

La réécriture de ce projet éducatif territorial doit permettre à chaque agent de parler le même langage et d'avancer dans le même but.

## 2. EVALUATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

---

Le projet éducatif de territoire communautaire 2019-2022 a été mis en place en période de crise sanitaire. De plus au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la coordinatrice Pauline Painot a été remplacée par Séverine ROSAY liée à une réorganisation du service.

Le PEDT actuel prévoyait des comités de suivi locaux dans chaque commune, qui avait pour mission la mise en application sur le terrain du Projet éducatif, l'articulation entre les projets d'école ou d'établissement et les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, la définition d'objectifs communs de travail.

Un comité de pilotage composé des élus, des enseignants, des animateurs et des parents devait permettre d'avoir une vision globale des actions menées dans les communes. Il devait se réunir à minima 2 fois par an.

Hors le contexte sanitaire, a eu pour conséquence que les comités de suivi locaux ne se sont réunis qu'une seule fois en fin d'année 2021. Le comité de pilotage s'est réuni 2 fois en ce début d'année 2022 pour évaluer le PEDT et définir les orientations pour l'élaboration du nouveau projet.

L'évaluation de l'ancien PEDT s'est donc réalisée à partir d'observations quotidiennes remontées lors des comités de suivis locaux et du comité de pilotage.

Les retours des consultations sont les suivants :

### 2.1. La continuité éducative :

Le contexte sanitaire a fait que les différents partenaires ont travaillé ensemble pour accueillir le mieux possible les enfants. Cependant certains projets ont été suspendus.

Les comités de suivis locaux se sont réunis une fois entre septembre et décembre 2021 afin de réaliser un document reprenant les modalités d'organisation des temps périscolaires et de la pause méridienne. Ce temps d'échange a permis de restaurer le dialogue entre différentes structures et de trouver des solutions notamment sur les temps de transition. Certains chefs d'établissements et directeurs d'accueils souhaitent mettre en place des projets communs. Cependant selon les communes, certains chefs d'établissement ne participent pas à ces comités et le lien entre les enseignants et les équipes d'animations est plus ou moins fort.

Dans le cadre de l'évaluation du PEDT, le comité de pilotage a réuni 20 acteurs (parents d'élèves, chefs d'établissement, directeurs d'accueils collectifs de mineurs, élus, la responsable du restaurant scolaire, la responsable du service enfance jeunesse, la responsable des ACM, et la chargée de missions Familles Rurales) pour échanger sur l'évaluation et la continuité du PEDT.

La communauté de communes propose aux écoles et aux accueils collectifs de mineurs des interventions s'inscrivant dans le parcours éducatif :

- Artistique et culturel : Musique et danse, spectacles vivant.
- Accès au réseau des bibliothèques
- Citoyen : Gestion des déchets, cycle de l'eau, prévention routière, mobilités, Web radio, Passeport du civisme.
- Santé : Education Physique et Sportive, Natation scolaire, Manger Bouger.

Suite aux constats réalisés par la directrice de OKLM (14-17 ans) et également Promeneurs du Net, un projet de prévention « *Bien vivre avec les écrans* » est mis en place. Une première phase de formation envers les professionnels encadrant les jeunes a été réalisée. Ce projet se poursuit par la réalisation d'une boîte à outils numérique. Face aux observations réalisées par les enseignants et les équipes d'animation, ce projet de prévention est également étendu au public des enfants scolarisés en CM.

## 2.2. Les temps et activités périscolaires :

Sur les 9 communes, 9 accueils périscolaires et 7 accueils extrascolaires sont gérés par la CCPA et 3 accueils périscolaires et extrascolaires par des associations Familles Rurales.

Tous sont déclarés et ont un projet pédagogique qui suivent les valeurs du PEDT et prend en compte les besoins et le rythme de l'enfant. Seul le temps méridien n'est pas déclaré mais une charte commune de comportement a été mise en place sur tous les restaurants scolaires du territoire. Certains animateurs interviennent sur les accueils périscolaires matin-soir, la pause méridienne et les accueils extrascolaires. Ceci constitue un réel bienfait pour les enfants qui retrouvent les mêmes personnes sur différents temps.

Trois échanges de pratiques sont organisés annuellement pour toutes les équipes d'animation du territoire afin d'améliorer la qualité des activités et d'aménagement de l'espace. Chaque équipe élabore des fiches d'activités permettant de définir les objectifs, les besoins du public, le matériel...Le personnel bénéficie de formation soit collective soit en demande individuelle.

## 2.3. L'accessibilité aux activités :

Les tarifs des accueils collectifs de mineurs et du restaurant scolaire sont harmonisés sur le territoire. La tarification pour les ACM est réalisée en fonction de 6 tranches de Quotient Familial. Une convention d'accessibilité tarifaire est signée avec la CAF. Pour les accueils jeunes, les activités du vendredi et du mercredi sont gratuites.

Cependant, des familles se fragilisent économiquement et des écarts de revenus sont non négligeables selon les communes. La politique tarifaire des services enfance-jeunesse doit prendre en compte la situation économique des familles du territoire.

Pour certains foyers, le handicap, les maladies chroniques, l'analphabétisation des familles, la mobilité peut également freiner l'accès aux accueils. Tous les accueils collectifs de mineurs du Pays des Achards ont intégré dans leurs projets pédagogiques, l'accueil des enfants porteurs de handicap. Certaines structures accueillent actuellement des enfants porteurs de handicap et bénéficient d'une AVS prise en charge par la CAF. Les enfants des familles d'accueil et du foyer de la Malandrie accède également aux services. Un partenariat est mis en place entre nos équipes d'animation et les éducateurs spécialisés qui suivent les enfants.

## 2.4. La qualité des lieux d'accueil :

Globalement, tous les accueils sont adaptés à l'âge des enfants accueillis. Ils bénéficient tous d'espaces de repos, de jeux libres, d'espaces extérieurs, de toilettes adaptées...

Cependant il existe une disparité entre certains locaux dû à l'âge des bâtiments. Chaque structure a une enveloppe pour réaliser des dépenses pédagogiques. Une enveloppe par commune pour l'entretien des bâtiments est dédiée. Certains projets sont en cours dans certaines communes pour augmenter la capacité d'accueil.

## 2.5. Points de convergence :

\*La crise sanitaire a accentué la difficulté d'impliquer les familles dans les structures. (Les parents ne se sentent pas toujours légitimes).

\*Problème de communication avec les parents, les enfants et différents partenaires.

\*Difficultés de recrutement de personnel sur les temps périscolaires et extrascolaires.

\*Difficultés de positionnement professionnel face à l'utilisation des écrans du public CM à l'adolescent.

\* La mise en application des règles communes sur le temps méridien.

\*Le souhait d'une coéducation sur le territoire et le développement de projets communs.

*En annexe, les 2 power point du comité de pilotage et les 2 comptes rendus.*

# Le Projet ---

# 1. LE PROJET COMMUNAUTAIRE

---

Ce projet éducatif de territoire est élaboré pour une durée de 3 ans. Il est le fondement de la politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays des Achards. Il se veut transversal à l'ensemble du pôle Enfance-Jeunesse.

## 1.1. Les instances :

Le Comité de Pilotage :

Cette instance rassemble les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les directeurs d'ACM, les techniciens du pôle enfance jeunesse, deux élus enfance jeunesse et le chargé de missions Familles Rurales.

Son rôle est de définir les objectifs stratégiques liés à la compétence enfance-jeunesse. Il fixe les priorités et le calendrier de travail.

Cette instance se réunira à minima deux fois par an. La prochaine rencontre est prévue en janvier 2023 pour réaliser des outils d'évaluation communs.

Les comités de suivi locaux :

Pour faciliter le travail de projets communs dans chaque commune, des comités de suivi locaux regroupant chefs d'établissement, directeurs d'ACM, responsable du restaurant scolaire, technicien du pôle enfance jeunesse, élu enfance jeunesse de la commune se réunissent au minima 2 fois par an (mars/avril et octobre).

La mission de cette instance est la mise en application sur le terrain du Projet éducatif, l'articulation entre les projets d'école ou d'établissement et les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, la définition d'objectifs communs de travail.

Une instance jeunesse sera mise en place dans la cadre de la CTG afin de mettre en place des projets communs avec les différents partenaires.

La coordination du PEDT est assurée par Séverine ROSAY, responsable des ACM au sein de la Communauté de Communes qui veillera à l'application du PEDT sur le territoire, à la mise en place des rencontres, à la rédaction des comptes rendus et du PEDT et à son évaluation. Les réunions des comités de suivis locaux seront partagées entre la coordinatrice du PEDT et la coordinatrice des restaurants scolaires de la CCPA, Pauline PAINOT.

## 1.2. Les dispositifs en place

La Communauté de Communes du Pays des Achards est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La coordinatrice veillera à faire du lien entre le Contrat Enfance Jeunesse et le Projet Educatif de Territoire. Le CEJ se terminant en fin d'année 2022, la Convention Territoriale Globale a pour projet de développer la coéducation par le biais du PEDT.

Le lien avec les différents projets d'écoles sera fait localement à travers les conseils d'école et les comités de suivi locaux notamment.

## 1.3. Les partenariats

Les Associations Familles Rurales qui gèrent des structures enfance-jeunesse sont liées par des conventions d'Objectifs et de Financement avec la Communauté de Communes. Celles-ci règlent les questions liées au partenariat et au financement des activités mises en place par les associations (Convention annexée au PEDT).

#### 1.4. Les objectifs du PEDT partagés par les partenaires

Suite à l'évaluation du PEDT 2019-2022, trois objectifs ont été fixés par le comité de pilotage :

\*Développer la Communication :

- Favoriser l'échange avec les familles
- Développer le « aller vers »
- Mener une réflexion sur la mise en place d'outils de communication
- Intervenir sur les réseaux sociaux

\*Développer le respect et la bienveillance :

- Donner du temps aux agents pour communiquer
- Former les agents à la communication positive
- Travailler sur la mise en commun de règles communes

\*Développer la CO-EDUCATION :

- Veiller à la mise en place des suivis locaux
- Sensibiliser les parents aux risques des écrans
- Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM
- Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis
- Mise en place de formations communes

## 2. LE PROJET ENFANCE JEUNESSE

---

- Développer la communication
  - Mise en place de temps d'échanges commun avec les familles
  - Développer les outils de communication avec le service Communication de la CCPA
  - Faciliter des temps d'échanges avec le personnel et les familles
  - Communiquer sur les activités et les projets réalisés
- Développer le respect et la bienveillance
  - Elaborer des règles de vie partagées par tous basées sur le respect et la tolérance
  - Accompagner des projets solidaires
  - Instaurer des relations intergénérationnelles
  - Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence
  - Favoriser la communication positive
- Développer la Co-éducation
  - Veiller à la mise en place des suivis locaux et de projets communs
  - Sensibiliser les parents aux risques des écrans
  - Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM
  - Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis

### 2.1. Un plan d'actions aux services des enfants

L'écriture de ce Projet Educatif de Territoire est pour la collectivité l'occasion de définir les modalités de sa mise en place au travers de l'ensemble des secteurs d'activité au service des apprentissages des enfants.

#### 2.1.1. La démarche

Ce projet a été co-construit avec l'ensemble des partenaires du territoire. (7 chefs d'établissement, 4 parents d'élèves, 8 directeurs d'ACM, 2 élus communautaires enfance-jeunesse, un chargé de missions Familles Rurales et 3 techniciennes du pôle enfance jeunesse). Une fois réalisée, le PEDT est communiqué à l'ensemble des responsables des structures partenaires.

La communauté de communes compte 18 écoles sur 9 communes différentes. Les habitudes de travailler ensemble restent à construire. Pour le moment les échanges et les projets communs se font principalement à l'échelle communale.

Les comités de suivi locaux actuellement constitués dans chaque commune perdureront afin de développer des projets communs et de maintenir le lien entre les différentes structures accueillant l'enfant et d'assurer la continuité éducative.

Ces comités sont composés des directeurs des écoles de la commune, des parents d'élèves, du directeur de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, du responsable du restaurant scolaire et du directeur général des services municipaux sous la coordination de la Communauté de Communes.

Ces comités de suivis locaux ont pour mission la mise en application sur le terrain du Projet Educatif, l'articulation entre les projets d'école ou établissement et les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, la définition d'objectifs communs de travail. Ils sont garants de l'application de ce Projet sur le territoire.

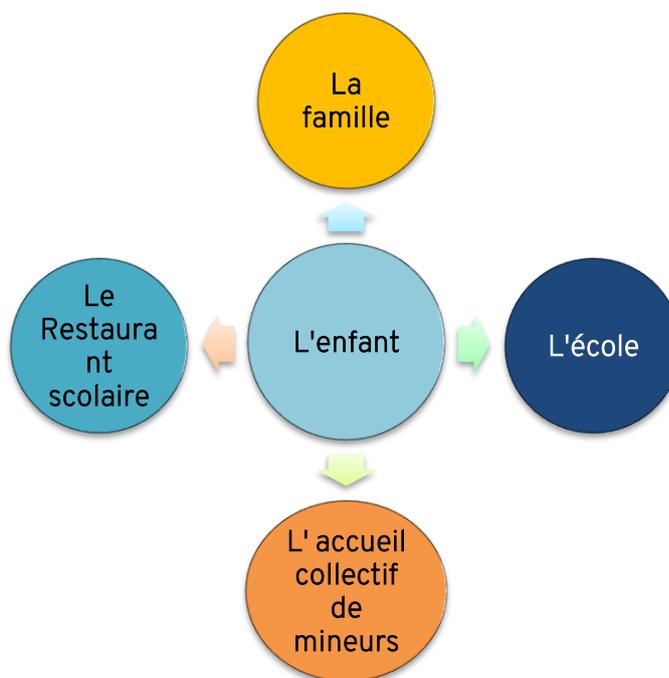
Les comités de suivis locaux se retrouvent courant avril/mai pour faire le lien entre les projets d'école, les projets d'ACM et les projets de restaurant scolaire en lien avec le PEDT. Ce sera également l'occasion de mettre en place des projets communs. Courant octobre ces comités se réunissent pour faire un point sur l'avancée des projets.

### 2.1.2. L'enfant au cœur d'un projet

Le Projet Educatif de Territoire concerne les enfants scolarisés dans les écoles du territoire. L'accueil de l'enfant est considéré dans sa globalité par les services enfance jeunesse. Ainsi, son rythme et son évolution doivent être évoqués sur l'ensemble de sa journée voire de sa semaine.

Chacun est acteur de l'éducation de l'enfant. La coéducation implique une coordination de chaque acteur. Celle-ci sera la préoccupation de chaque comité de suivi local.

#### Les acteurs de la coéducation



#### Les différents temps de l'enfant

<b>Lundi, mardi, jeudi et vendredi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mercredi et vacances scolaires</b>	Accueil péricentre	Accueil de loisirs			Accueil péricentre

## **2.2. L'enfant en tant qu'élève**

### **2.2.1. Le public accueilli**

Les établissements scolaires du territoire accueillent l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisé. Pour les établissements publics, la carte scolaire est définie en fonction de la commune de résidence des parents même si les dérogations sont autorisées à l'intérieur du territoire communautaire.

#### **Accueil des publics atteints de troubles de la santé et de handicaps.**

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les écoles du territoire. Les 18 écoles ne comptent pas de classe d'inclusion scolaire.

### **2.2.2. Les moyens mis à disposition**

#### **Locaux et matériel**

Chaque école publique bénéficie de locaux et de matériel adaptés.

#### **Budget de fonctionnement :**

Chaque année un budget de fonctionnement est alloué par le Conseil Communautaire pour les écoles. Chaque directeur y a accès et est garant de sa bonne utilisation. La mutualisation et l'écriture de marchés publics doit permettre de tendre vers une harmonisation des coûts des écoles.

Pour les écoles privées sous contrat, un forfait OGEC harmonisé est mis en place pour un financement juste et égalitaire.

#### **Le personnel**

La Communauté de Communes met à disposition de chaque école un ou plusieurs postes d'ATSEM en fonction du nombre d'enfants scolarisés en maternelle.

Il conviendra de privilégier des personnes ayant une expérience ou des qualifications dans l'encadrement et l'accompagnement d'enfants.

Les remplacements d'agents absents sont gérés dans la mesure du possible en interne. Le recours à du personnel intérimaire peut être nécessaire.

Un plan de formation communautaire a été établi et prévoit des actions collectives (notamment échanges de pratiques) et individuelles destinées aux agents permanents.

### **2.2.3. Le conseil d'école**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- Donne son accord :
  - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.

- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

Un élu communal siège au Conseil d'école en tant que représentant de la Communauté de Communes.

Cette instance est également un moyen de communication entre la collectivité et les parents de l'école.

#### 2.2.4. Le transfert de responsabilité

Localement, lors du comité de suivi local, un document précisant les modalités des temps périscolaires et des temps méridiens a été établi entre les services intercommunaux et communaux, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement, le responsable de l'accueil périscolaire et les parents d'élèves. Ce document est revu annuellement lors du comité de suivi local.

Cette instance a pour but de faire le point sur le fonctionnement et d'améliorer les transitions et la journée de l'enfant.

### 2.3. L'enfant en tant que convive

#### 2.3.1. Le public accueilli

Les restaurants scolaires accueillent les enfants scolarisés dans les écoles du territoire. Une attention particulière doit être portée aux enfants les plus jeunes (moins de 6 ans).

#### Accueil des publics atteints de troubles de la santé et de handicaps.

Les enfants scolarisés doivent être accueillis sans discrimination dans les restaurants scolaires. Des aménagements doivent être mis en place en fonction des difficultés de l'enfant.

Pour les enfants ayant un PAI pour allergie alimentaire, ils seront accueillis au restaurant scolaire en fournissant leur panier repas. Un tarif spécifique est appliqué.

#### Répondre aux besoins des enfants

Besoins de l'enfant de 3 à 12 ans	Objectifs opérationnels
Besoins Physiologiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux enfants d'avoir le temps de manger</li><li>• Donner aux enfants une alimentation équilibrée et respectant les besoins de l'enfant (plan Nutrition Santé)</li><li>• Permettre la consommation d'aliments sains</li></ul>
Besoins de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un climat propice à la prise du repas (aménagement du temps et de l'espace)</li><li>• Aider les enfants à avoir une bonne hygiène (lavage des mains, alimentation variée)</li><li>• Assurer des transferts entre l'école et le restaurant scolaire en toute sécurité.</li></ul>
Besoins d'appartenance et affectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir un cadre structurant partagé par l'ensemble du personnel</li><li>• Permettre aux enfants d'être acteurs des règles de vie</li><li>• Créer un environnement convivial et agréable</li><li>• Développer les valeurs de partage et de respect</li></ul>
Besoins d'estime	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'autonomie</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux enfants d'être responsable</li> <li>• Eveiller au goût</li> <li>• Favoriser la bienveillance et l'écoute</li> </ul>
Besoins d'accomplissement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions de sensibilisation aux produits</li> <li>• Permettre des apprentissages</li> </ul>

### 2.3.2. Les moyens mis à disposition

#### Locaux et matériel

Chaque restaurant bénéficie de locaux adaptés. Une attention particulière doit être portée à l'amélioration de l'acoustique des salles à manger.

Le matériel mis à disposition des équipes doit être adapté au type de cuisine souhaité, aux nombres de convives, aux locaux...

#### Budget de fonctionnement :

Chaque année un budget de fonctionnement est alloué par le Conseil Communautaire pour les restaurants. Les responsables doivent y avoir accès et le respecter.

La mutualisation et l'écriture notamment du marché de denrées doit permettre de tendre vers une harmonisation des coûts de production.

#### Le personnel

##### *Personnel de cuisine*

Aucune obligation de formation n'est exigée pour élaborer les repas dans les restaurants scolaires. Toutefois, un CAP Cuisine ou une expérience significative dans la restauration sont souhaitables. Le personnel doit être formé aux normes HACCP et avoir des notions de diététique et d'équilibre alimentaire.

##### *Personnel accompagnant les enfants :*

Contrairement aux structures des accueils collectifs de mineurs, aucun taux d'encadrement n'est défini pour l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne si celle-ci n'est pas déclarée au sein de l'accueil périscolaire.

Pour autant, il convient d'établir des taux d'encadrement cohérents avec les autres temps de l'enfant. Des taux d'encadrement seront établis par la commission restaurant scolaire.

Même si, aucune qualification n'est nécessaire pour l'encadrement du temps de repas, il conviendra de privilégier des personnes ayant une expérience ou des qualifications dans l'encadrement et l'accompagnement d'enfants.

Les recrutements sont gérés par les responsables de services, et le responsable du restaurant scolaire en concertation avec le service Ressources Humaines de la Communauté de Communes.

Les remplacements d'agents absents sont gérés dans la mesure du possible en interne. Le recours à du personnel intérimaire peut être nécessaire.

Un plan de formation communautaire a été établi et prévoit des actions collectives (notamment échanges de pratiques) et individuelles destinées aux agents permanents.

### 2.3.3. Les modalités tarifaires

Depuis 2017, une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire est mise en place. Aujourd'hui, les tarifs prennent en compte deux critères : la régularité ou non de la prise des repas (un tarif régulier et un tarif occasionnel) et la domiciliation de la famille (dans ou hors du territoire de la Communauté de Communes).

Un tarif est défini pour les enfants ayant un PAI pour allergie alimentaire et apportant leur panier repas.

#### **2.3.4. Outils d'informations et de relations avec les familles**

Depuis Septembre 2017, la Communauté de Communes est équipée d'un portail familles permettant la mise en relation des familles avec les services communautaires. Les inscriptions, réservations, paiements se font à l'aide de cet outil. Ce site est aussi une ressource d'informations pour les familles concernant les services enfance-jeunesse (règlements intérieur, tarifs, menus...)

Certains restaurants ont mis en place des commissions réunissant le personnel, les élus, des parents et les enfants.

Pour la communication avec les familles, les mairies restent le lien de proximité et gèrent les restaurants scolaires au quotidien.

#### **2.3.5. Le règlement intérieur**

Le règlement intérieur destiné aux familles et la charte de vie pour les enfants ont été harmonisés pour tous les restaurants scolaires.

#### **2.3.6. Le transfert de responsabilité**

Localement, lors du comité de suivi local, un document précisant les modalités des temps périscolaires et des temps méridiens a été établi entre les services intercommunaux et communaux, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement, le responsable de l'accueil périscolaire et les parents d'élèves. Ce document est revu annuellement lors du comité de suivi local.

Cette instance a pour but de faire le point sur le fonctionnement et d'améliorer les transitions et la journée de l'enfant.

Pour rappel, l'encadrement sur le temps de trajet répond à la même exigence que celui du temps de repas.

### **2.4. L'enfant sur les temps péri et extrascolaire**

#### **2.4.1. Le public accueilli**

Les enfants accueillis dans les accueils collectifs de mineurs doivent être âgés de plus de 3 ans et/ou scolarisés dans un établissement scolaire.

#### **Accueil des publics atteints de troubles de la santé et de handicaps.**

Les enfants doivent être accueillis sans discrimination dans les accueils collectifs de mineurs. Des aménagements doivent être mis en place en fonction des difficultés de l'enfant. Une demande d'Assistante de Vie Scolaire peut être faite pour accompagner l'enfant sur les temps péri et extrascolaire. Les directeurs doivent prévoir dans leurs projets pédagogiques les modalités d'accueils de ce public.

### Répondre aux besoins du public

Besoins de l'enfant	Objectifs opérationnels pour les 3 -12 ans	Objectifs opérationnels pour les 12-17 ans
Besoins Physiologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux enfants d'avoir des temps de repos.</li> <li>• Respecter le rythme de chaque enfant</li> <li>• Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le rythme de chaque enfant</li> <li>• Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sain</li> </ul>
Besoins de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité physique des enfants.</li> <li>• Assurer la sécurité affective des enfants (travailler sur l'accueil et la séparation avec les parents).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité physique des enfants.</li> <li>• Assurer la sécurité affective des enfants</li> </ul>
Besoins d'appartenance et affectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un cadre structurant partagé par l'ensemble du personnel</li> <li>• Permettre aux enfants d'être acteurs des règles de vie</li> <li>• Créer un environnement convivial et agréable</li> <li>• Développer les valeurs de partage et de respect</li> <li>• Permettre aux enfants de se rencontrer, d'échanger,</li> <li>• Développer les valeurs de tolérance et de respect des différences.</li> </ul>	
Besoins d'estime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie</li> <li>• Permettre aux enfants d'être responsable</li> <li>• Eveiller aux différentes activités culturelles, artistiques et sportives</li> <li>• Favoriser la bienveillance et l'écoute</li> </ul>	
Besoins d'accomplissement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques</li> <li>• Favoriser l'expérimentation de nouvelles pratiques</li> <li>• Permettre l'émergence et la réalisation de projets</li> <li>• Développer la créativité et l'imagination.</li> <li>• Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs.</li> </ul>	

## 2.4.2. Moyens mis à disposition

### Locaux

Chaque accueil bénéficie d'un local agréé par les services de l'Etat. Une capacité d'accueil maximale est fixée par ces mêmes services. Elle doit être respectée.

En cas de dépassement régulier de cette capacité, le directeur doit en informer le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes par écrit.

Chaque accueil extrascolaire bénéficie d'un service de restauration sauf pour les accueils jeunes 11-17 ans.

Les infrastructures présentes sur le territoire de la commune (salle omnisport, bibliothèque, aire de jeux...) peuvent être utilisées en fonction des conditions définies localement.

### Budget de fonctionnement

Chaque année un budget de fonctionnement est alloué par le Conseil Communautaire pour les accueils gérés en direct.

Pour les accueils gérés par Familles Rurales, une subvention est votée conformément aux conventions d'objectifs et de financement signées entre les deux parties.

### Le personnel

Les modalités de recrutement et la constitution des équipes sont assurées par l'organisateur. Ainsi, le personnel des accueils collectifs de mineurs gérés par Familles Rurales est sous la responsabilité de l'Association. Conformément aux conventions signées, l'organisateur doit respecter la réglementation de Code de l'Action Sociale relative à l'encadrement des mineurs.

#### Pour les accueils communautaires :

En respect du code de l'Action Sociale relative à l'encadrement des mineurs et de la réglementation relative au statut de la fonction Publique Territoriale.

#### *Accueils périscolaires et extrascolaires,*

L'équipe est composée :

- D'un directeur (BAFD ou BPJEPS ou équivalent)
- D'animateurs permanents titulaires BAFA ou équivalent ou non-qualifiés
- D'animateurs saisonniers selon les effectifs

Les remplacements d'agents absents sont gérés dans la mesure du possible en interne. Le recours à du personnel intérimaire peut être nécessaire.

Les recrutements sont gérés par les responsables de services, et le directeur de la structure en concertation avec le service Ressources Humaines de la Communauté de Communes.

Un guide d'accueil des animateurs a été mis en place en concertation avec tous les directeurs afin de faciliter l'intégration des nouveaux recrutés

Un guide d'accueil des directeurs est en cours de réalisation avec la concertation des directeurs gérés par la communauté de communes.

Des temps de concertation et de préparation des activités des mercredis et vacances scolaires sont alloués à chaque équipe.

Un plan de formation communautaire a été établi et prévoit des actions collectives et individuelles destinées aux agents permanents.

Annuellement, 3 matinées d'échanges de pratiques pour les équipes d'animations du territoire, sont organisées par la responsable ACM et le chargé de mission Familles Rurales. Ceux sont les équipes d'animation qui proposent les thèmes à aborder : aménagement de l'accueil pour les 3-5 ans, jeux extérieurs, réglementation...

La bourse BAFA : La communauté propose de participer aux frais de formation des animateurs ayant été proposés par leur directeur. L'aide n'excède pas les 50 % du reste dû à la famille (autre aide déduite). Pour le BAFA, l'aide ne pourra être perçue que sur un des deux stages. La commission RPE/Parentalité/ ACM a défini une enveloppe annuelle de 1500 €. Les animateurs éligibles sont des saisonniers ayant eu au moins une expérience de 15 journées minimum, dans un des accueils de loisirs communautaires et ayant été proposés par les directeurs. Les stages BAFA continuent d'être rémunérés.

Concernant la formation BAFA, elle est prise en charge par la CCPA pour les agents titulaires et non diplômés.

#### **2.4.3. Les modalités tarifaires**

Pour donner suite aux orientations de la CAF relative à l'accessibilité financière des familles aux accueils collectifs de mineurs, la Communauté de Communes du Pays des Achards s'engage à appliquer la tarification par tranche de quotient familial et selon un plafond. Les tarifs peuvent être revus périodiquement par vote du Conseil Communautaire. Les associations Familles Rurales s'engagent également à appliquer les tarifs définis par la Communauté de Communes.

#### **2.4.4. Outils d'informations et de relations avec les familles**

Depuis Septembre 2017, la Communauté de Communes est équipée d'un portail familles permettant la mise en relation des familles avec les services communautaires. Les inscriptions, réservations, paiements se font à l'aide de cet outil. Ce site est aussi une ressource d'informations pour les familles concernant les services enfance-jeunesse (règlements intérieur, plaquettes d'activités...)

Chaque directeur met un point d'honneur à être en contact direct avec les familles. Pour les familles n'ayant pas internet, les équipes peuvent faire les réservations ou leur proposer de le faire à l'accueil.

Courant 2018, la charte graphique de la collectivité a été revue, l'ensemble des publications des structures de la collectivité sont harmonisées. Le site internet ainsi que la page Facebook de la collectivité mais aussi celles des accueils sont également des canaux d'informations pour les familles. Le bulletin intercommunal permet de faire un retour sur les principales actions des services.

La convention signée avec Familles Rurales définit les conditions liées à la communication.

#### **2.4.5. Le règlement intérieur**

Le règlement intérieur destiné aux familles a été harmonisé pour les structures communautaires. Les chartes de vie ou règlements internes (pour les enfants) sont propres à chaque structure.

Les associations Familles Rurales gèrent leur propre règlement intérieur. Ils devront être en corrélation avec le projet éducatif communautaire.

#### 2.4.6. Le transfert de responsabilité entre l'école et l'accueil périscolaire.

Localement, lors du comité de suivi local, un document précisant les modalités des temps périscolaires et des temps méridiens a été établi entre les services intercommunaux et communaux, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement, le responsable de l'accueil périscolaire et les parents d'élèves. Ce document est revu annuellement lors du comité de suivi local. Ce document précise à chaque changement de prise en charge de l'enfant qui est responsable et où l'enfant est pris en charge ainsi que les horaires.

Cette instance a pour but de faire le point sur le fonctionnement et d'améliorer les transitions et la journée de l'enfant.

Pour rappel, l'encadrement sur le temps de trajet répond à la même exigence que celui de l'accueil périscolaire.

Les accueils périscolaires et extrascolaires gérés par Familles Rurales et la CCPA sont déclarés.

Pour les temps périscolaires et méridiens, les enfants sont pointés sur tablette informatique.

Les enfants non prévus sur le temps méridien et sur le temps périscolaire sont pris en charge si les responsables légaux ne sont pas joignables. Les parents sont alors informés de l'obligation d'inscrire l'enfant aux services. Si un enfant manque au pointage les responsables légaux sont également prévus.

Les responsables de l'enfant sur les différents temps de la journée sont :

- sur le temps scolaire : équipe enseignante.
- sur le temps méridien : la Communauté de Communes si l'enfant est inscrit sinon la famille.
- sur le temps périscolaire matin et soir : la Communauté de Communes ou les associations Familles Rurales si l'enfant est inscrit sinon la famille.

### 2.5. Les actions transversales

La loi d'orientation et de programmation de juillet 2013, définit les parcours des élèves tout au long de leur scolarité.

Le Projet Educatif de Territoire concerne les élèves de l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté de Communes et plus principalement les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Ainsi, 3 parcours sont plus visés par les actions mises en place au sein de ce projet.

- Le Parcours Citoyen
- Le Parcours Santé
- Le Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Ils sont déclinés dans les établissements scolaires mais également dans les structures péri ou extrascolaires de la Communauté de Communes en adéquation avec les valeurs définies dans le projet politique. Des actions dans le cadre du parcours éducatif sont proposées par les services de la CCPA aux établissements scolaires et aux ACM. (Programme 2022-2023 annexé).

Les comités de suivi locaux assurent le lien entre les différentes structures et permettent de proposer des actions communes entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, méridien et extrascolaire).

### Parcours citoyen :

Le parcours citoyen doit permettre à chaque enfant de devenir un citoyen libre, éclairé et responsable. Il est en plus du travail en classe travaillé dans les différentes structures enfance jeunesse de façon différente.

Objectifs du projet éducatif	Compétences du parcours	Actions communes mises en place	Les points à travailler en 2022-2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de temps d'échanges commun avec les familles</li> <li>○ Développer les outils de communication avec le service Communication de la CCPA</li> <li>○ Faciliter des temps d'échanges avec le personnel et les familles</li> <li>○ Communiquer sur les activités et les projets réalisés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à utiliser l'information.</li> <li>-J'apprends à exposer mon opinion dans un débat et à respecter celle des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'un projet web radio sur les accueils de loisirs et écoles.</li> <li>-Mise en place de soirées débats avec les familles concernant le public de 3 à 17 ans.</li> <li>-Mise en place de règles communes de communication aux familles.</li> <li>-Manifestation, portes ouvertes, réunissant écoles et service enfance jeunesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des supports de communication communs destinés aux familles</li> <li>-L'implication des familles dans les structures.</li> <li>-Comment communiquer aux familles sur le comportement de leurs enfants ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le respect et la bienveillance               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer des règles de vie partagées par tous basées sur le respect et la tolérance</li> <li>○ Accompagner des projets solidaires</li> <li>○ Instaurer des relations intergénérationnelles</li> <li>○ Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence</li> <li>○ Favoriser la communication positive</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à agir pour aider les autres.</li> <li>-J'apprends à respecter la loi dans une démocratie et les règles de la vie en société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place de règles communes pour les enfants de moins de 6 ans et plus 6ans</li> <li>-Mise en place de projets intergénérationnels avec les moins de 6 ans et plus de 6 ans.</li> <li>-Actions favorisant l'entraide et la coopération.</li> <li>-Des élus communautaires interviennent dans les écoles dans le cadre du Passeport du civisme. Plusieurs thématiques sont proposées : mémoire, solidarité, patrimoine, protection des citoyens et préventions et préservation de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'application des règles communes par tous et l'utilisation de différents supports de communication utilisés en fonction des âges pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans.</li> <li>-Marche commune, jeux de société avec personnes âgées et enfants de moins de 6 ans et plus de 6 ans</li> <li>-Mise en place de rencontre entre les crèches et enfants de moins de 6 ans</li> <li>- Utilisation des locaux ACM par le Relais Petite Enfance.</li> <li>-Le passeport du Civisme pour les CM1</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la Co-éducation               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller à la mise en place des suivis locaux et de projets communs</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à m'engager.</li> <li>-J'apprends à coopérer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pérenniser le projet vivre avec les écrans et l'élargir au public CM</li> <li>-Mise en place de projets communs localement pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pérenniser les suivis locaux</li> <li>-Mise en place d'échanges et de projets communs pour les plus de 6 ans et moins de 6 ans.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>o Sensibiliser les parents aux risques des écrans</li> <li>o Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM</li> <li>o Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser la formation commune</li> <li>-Organisation d'intercentre en fonction des âges : moins de 6 ans, + de 6 ans et pour les jeunes.</li> </ul>	
---	--	--	--

### Parcours Education Artistique et Culturelle

Le parcours Education Artistique et culturelle doit permettre à chaque enfant de découvrir, échanger et partager autour d'œuvres d'art, et de connaître de nouveaux lieux et de nouveaux métiers.

Objectifs du projet éducatif	Compétences du parcours	Actions communes mises en place	Les points à travailler en 2022-2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de temps d'échanges commun avec les familles</li> <li>○ Développer les outils de communication avec le service Communication de la CCPA</li> <li>○ Faciliter des temps d'échanges avec le personnel et les familles</li> <li>○ Communiquer sur les activités et les projets réalisés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à exposer mon opinion</li> <li>-J'utilise les moyens techniques existants du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'une web radio commune</li> <li>-Mise en place d'un support de communication original</li> <li>-Communication avec d'autres générations par réseaux sociaux ou différents outils informatique</li> <li>-Mise en place de projets autour du livre avec le réseau bibliothèque pour les enfants âgés moins de 6 ans : intervention d'une autrice illustratrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Programmation de spectacles à destination des jeunes publics pour maternelle et cycle 2</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le respect et la bienveillance               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer des règles de vie partagées par tous basées sur le respect et la tolérance</li> <li>○ Accompagner des projets solidaires</li> <li>○ Instaurer des relations intergénérationnelles</li> <li>○ Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence</li> <li>○ Favoriser la communication positive</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à construire un travail artistique collectivement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'interventions musique et danses pour tous les élèves de cycle 3</li> <li>-Elaborer une œuvre artistique intergénérationnelle</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la Co-éducation               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller à la mise en place des suivis locaux et de projets communs</li> <li>○ Sensibiliser les parents aux risques des écrans</li> <li>○ Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM</li> <li>○ Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je découvre des artistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation aux prix littéraires pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans : rencontre d'un auteur sur le temps périscolaire du soir et des mercredis</li> <li>-Programmation de spectacles à destination des jeunes publics pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans</li> </ul>	

### Parcours santé

Le parcours santé doit permettre à chaque enfant de se sentir bien dans son établissement et dans sa vie.

Objectifs du projet éducatif	Compétences du parcours	Actions communes mises en place	Les points à travailler en 2022-2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de temps d'échanges commun avec les familles</li> <li>○ Développer les outils de communication avec le service Communication de la CCPA</li> <li>○ Faciliter des temps d'échanges avec le personnel et les familles</li> <li>○ Communiquer sur les activités et les projets réalisés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à respecter la santé des autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mises en places de marches intergénérationnelles entre ACM et HEPAD</li> <li>-Mises en places de conférences sur le territoire à destination des familles et des professionnels sur les thèmes du sommeil et des émotions des enfants de moins de 6 ans</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le respect et la bienveillance               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer des règles de vie partagées par tous basées sur le respect et la tolérance</li> <li>○ Accompagner des projets solidaires</li> <li>○ Instaurer des relations intergénérationnelles</li> <li>○ Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence</li> <li>○ Favoriser la communication positive</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Je me connais mieux et j'apprends à me respecter</li> <li>-Je comprends les incidences que mon environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'ateliers Manger Bouger pour les 3-12 ans : visite de ferme, petit déjeuner pédagogique, animation autour de la découverte d'un produit...</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la Co-éducation               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller à la mise en place des suivis locaux et de projets communs</li> <li>○ Sensibiliser les parents aux risques des écrans</li> <li>○ Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM</li> <li>○ Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-J'apprends à me responsabiliser sur ma santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'une boîte à outils sur la prévention des écrans</li> <li>-Mise en place de séance de natation pour l'ensemble du CP au CM1.</li> <li>-Mise en place de séances d'EPS encadrées par des ETAPS dans les écoles du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer des projets de prévention</li> <li>-Développement des séances d'EPS du CP au CM2</li> </ul>

## 2.6. Les autres axes à développer

### La formation et la professionnalisation du personnel :

- **Mise en place d'un travail d'équipe**
  - Tenir un discours cohérent et commun à toutes les équipes afin de n'avoir qu'une seule position face à l'enfant (même en cas de changements de restaurants)
  - Agir avec un esprit d'équipe de travail : se soutenir, s'entraider, pouvoir compter les uns sur les autres.
  - Prendre conscience de l'intérêt d'un travail d'équipe
- **Prendre conscience de son rôle éducatif**
  - Tenir un langage, un ton et une attitude adaptée,
  - Instaurer des règles de vie commune et en être garant
  - Favoriser l'autonomie des enfants et s'assurer de la compréhension des consignes
  - Prendre en compte les capacités de chaque enfant
  - Mettre en place des actions de sensibilisation à l'anti-gaspillage, au goût...

### Développer des projets communs aux différents accueils de loisirs 3-12 ans et 12-18 ans.

- Utiliser l'outil « Web radio » pour créer des projets dynamiques et fédérateurs
- Développer la mutualisation de moyens et de personnel entre les structures (notamment avec des séjours et des sorties en commun)
- Créer une passerelle entre les accueils de loisirs et les accueils jeunes
- Développer l'accueil des CM

### L'autonomie des jeunes (11-18 ans) sur le territoire

- Favoriser l'accès géographique aux structures jeunesse (navette minibus)
- Permettre la mise en place d'actions favorisant la découverte de la vie active (Dispositif « argent de poche »)
- Participation à la vie du territoire (actions d'autofinancement et participation à des manifestations...).
- Développer des projets de prévention
- Développer des actions où le jeune est acteur et non pas consommateur.

## 3. L'ÉVALUATION

---

### 4.1 Pilotage et Coordination

Les comités de suivi locaux sont garants du respect du projet éducatif communautaire au sein des différentes structures.

A la fin de chaque année scolaire, une évaluation sera conduite dans chaque commune. Un compte rendu sera fait au Comité de Pilotage.

La coordination est assurée par le responsable des Accueils Collectifs de Mineurs.

### 4.2 Rappel des valeurs et objectifs

- Développer la communication
  - Mise en place de temps d'échanges commun avec les familles
  - Développer les outils de communication avec le service Communication de la CCPA
  - Faciliter des temps d'échanges avec le personnel et les familles
  - Communiquer sur les activités et les projets réalisés
  
- Développer le respect et la bienveillance
  - Elaborer des règles de vie partagées par tous basées sur le respect et la tolérance
  - Accompagner des projets solidaires
  - Instaurer des relations intergénérationnelles
  - Favoriser l'ouverture aux autres et à la différence
  - Favoriser la communication positive
  
- Développer la Co-éducation
  - Veiller à la mise en place des suivis locaux et de projets communs
  - Sensibiliser les parents aux risques des écrans
  - Continuité du projet vivre avec les écrans en l'élargissant au public CM
  - Mise en place de temps d'échanges sur des thèmes précis

### 4.3 Indicateurs de réussites

- Développer la communication
  - Le climat s'est amélioré dans les différentes structures ?
  - Des temps d'échanges ont-ils été organisés avec les familles ?
  - Les familles s'impliquent-elles dans les structures ?
  
- Développer le respect et la bienveillance
  - Des projets solidaires ou intergénérationnels ont-ils été développés par les équipes ?
  - L'accueil des enfants en situation de handicap ou en difficulté a-t-il été favorisé ? Des procédures ont-elles été mises en place ?
  - Le personnel a-t-il été formé ?
  
- Développer la Co-éducation
  - Des projets communs ont-ils été organisés ?
  - Des temps d'échanges sur des thèmes particuliers ont-ils été mis en place ?
  - Combien de jeunes, d'enfants sont-ils concernés par les actions ?
  - Les élèves ont-ils progressé sur leurs parcours éducatifs ?

#### 4.4 Atteinte des résultats :

Les comités de suivis locaux ainsi que des réunions régulières du Comité de pilotage et commission Projet Educatif seront mises en place afin d'évaluer régulièrement le projet.

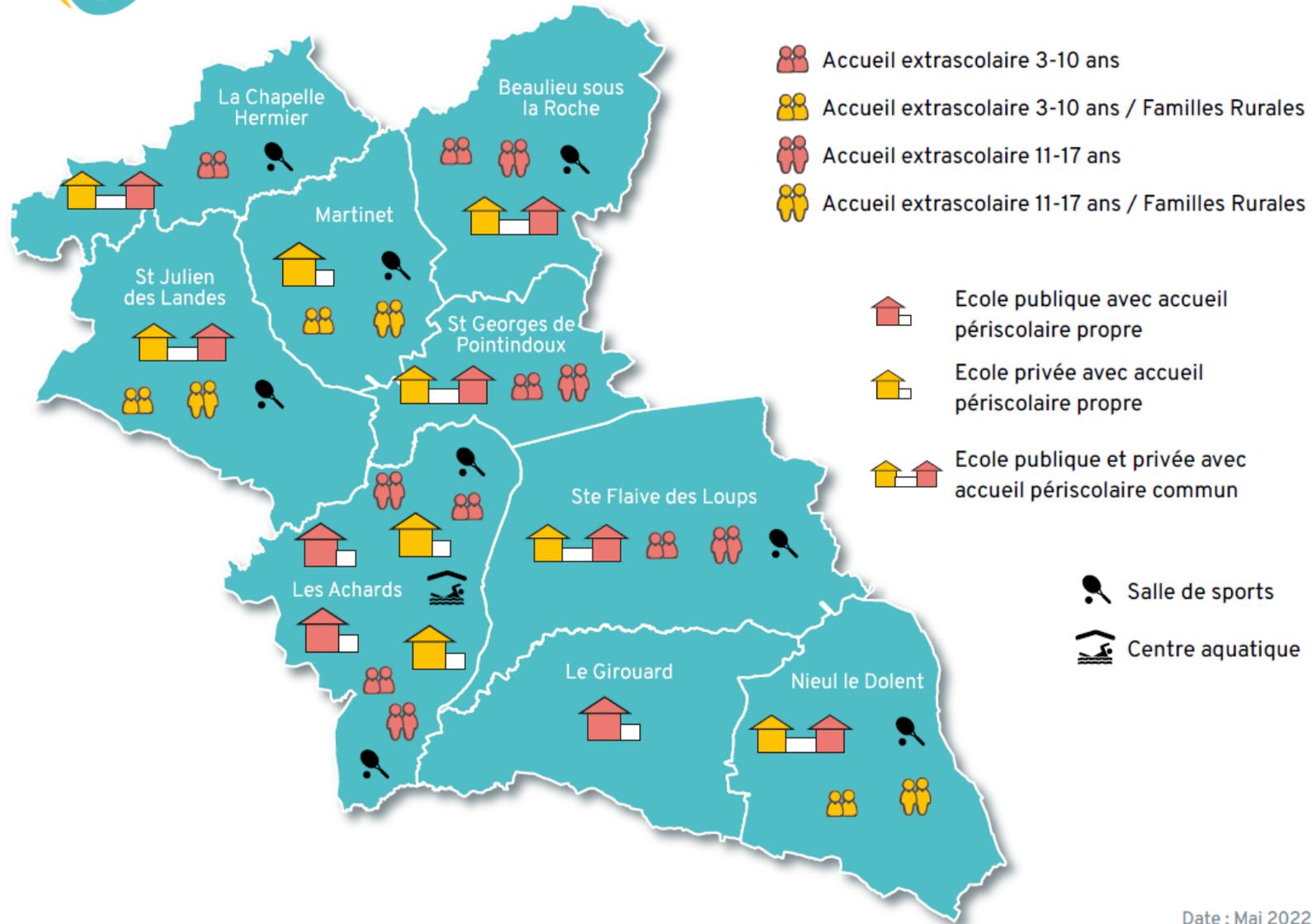
Différents moyens pourront être mis en place :

- Consultations des familles (questionnaires, réunions, groupes de travail...)
- Consultations des enfants (évaluation en fin de cycle d'activité...)
- Consultations des professionnels (questionnaires, rencontres, réunions d'échange...)
- Mise en place d'outils d'évaluation utilisés lors des comités de suivis

# Annexes

---

## Les structures enfance-jeunesse du Pays des Achards



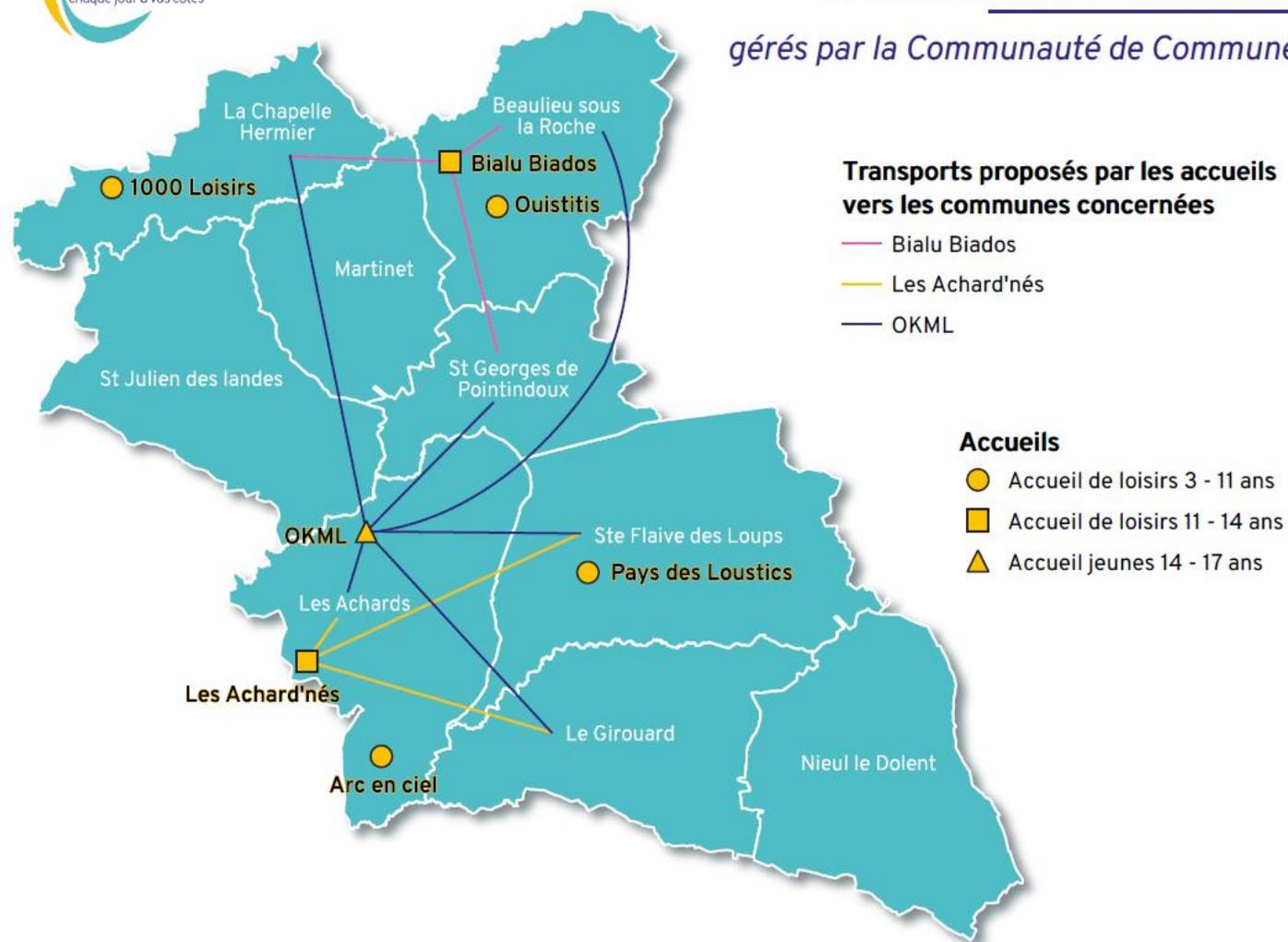
Date : Mai 2022

Source : Service Enfance - Jeunesse

Réalisation : service SIG de la CC du Pays des Achards

## Accueils de loisirs - Année 2022

*gérés par la Communauté de Communes*



Documents annexés à ce projet :

- Deux Diaporamas des réunions d'évaluation du PEDT
- Deux comptes rendus
- Actions proposées par les services de la CCPA dans le cadre du parcours éducatif
- Document précisant les modalités des temps périscolaires et des temps méridiens

# GLOSSAIRE

---

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeur

BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

PEDT : Projet Educatif de Territoire

CTG : Contrat Territorial Global